

CONTRÔLE D'ACCES et SECURITE des BIENS et des PERSONNES

La Résidence Aquitaine comporte plusieurs accès sous contrôle depuis quelques années.

Le JARDIN

L'accès à la Résidence par la Montée, à partir du passage vers la Poste, est fermé et n'est accessible que par badgeage ou appel sur une platine d'appel (pour ceux qui y sont inscrits), de même que la rampe de l'Avenue du Général Leclerc. La grille au bas de l'escalier en colimaçon, en provenance du Passage Aquitaine, n'est accessible, sans badgeage, que dans la journée les jours ouvrables et dimanche matin.

Cas particuliers :

Accès pour les postiers

Les accès au Jardin sont assurés, pour la Poste et ses prestataires, par des boutons « VIGIK ».

Accès des services d'incendie et de secours

Les accès au jardin sont assurés par des boitiers pompiers.

Jusqu'en 2021, une autorisation renouvelable était donnée en Assemblée Générale pour permettre l'accès de la police municipale aux parties communes de la copropriété. Depuis la loi N° 2021-1520 du 15 novembre 2021, les services d'ordre, d'incendie et de secours n'ont plus besoin de cette autorisation préalable.

Accès des visiteurs et livreurs

Les rampes d'accès au jardin sont équipées de platines d'appel, dimensionnées pour les logements ayant demandé à être identifiés, pour ouvrir aux livreurs ou à leurs visiteurs. La liaison est assurée par GSM avec un abonnement annuel dimensionné au nombre d'appartements raccordés. L'ouverture sur appel de la borne se fait par la touche 5 du téléphone.

Les HALLS des différents escaliers sont accessibles par badge pour les résidents et copropriétaires, ou clé Vigik pour la Poste et ses sous-traitants, et certains livreurs jusqu'à 12h.

Les entrées des halls sont équipées de platines d'appel vers le poste récepteur (interphone) de chaque appartement.

Les visiteurs utilisent les boutons d'appel des platines d'interphone pour demander l'accès. **Il est très fortement recommandé de ne pas ouvrir sans vérifier l'identité ou la raison sociale de la personne qui sonne** (sauf services de secours).

Accès des résidents

Les résidents sont équipés de badges et/ou émetteurs bi technologie qui donnent accès aux parties communes et à leur escalier.

Des badges ont été attribués, en fonction de la taille du logement, au moment de la mise en place du système actuel. Les résidents peuvent acheter des badges supplémentaires et demander leur remplacement en cas de perte auprès de la loge. Le badge précédent, comme les éventuelles copies, sont alors neutralisés.

LES PARKINGS

L'accès aux parkings s'effectue pour les piétons par badges et émetteur, à partir des quatre escaliers d'accès, ou par l'ascenseur parking dans le jardin, ou par la grille et la porte situées dans le passage Aquitaine à côté de la pharmacie. Pour les voitures, les trois portes de parkings sont situées sur la contre-allée et sont ouvertes par un émetteur spécifique bi-technologie. **Le passage des piétons par les entrées des voitures est interdit.**

La dotation est limitée à deux émetteurs par lot de parking. En cas de détérioration ou de perte, un nouvel émetteur peut être acheté, via la loge.

Les portes des 3 parkings sont en télégestion avec un prestataire qui s'assure du bon fonctionnement de la porte et déclenche une intervention de dépannage si c'est nécessaire. Les anciennes portes des parkings ont été conservées pour pouvoir être remises en service, le cas échéant, pendant les réparations.

Surveillance parkings

Les parkings sont équipés de 32 caméras qui permettent de contrôler les accès voiture et piétons des parkings et les principales allées. Un enregistrement démarre sur détection d'un mouvement, la lecture de ces enregistrements est autorisée à quelques personnes sur décision prise en Assemblée Générale (Gardien plus 1 personne par copropriété).

La télégestion des portes est aussi équipée par une caméra sur chaque porte qui visualise les véhicules en entrée.

Chaque nuit est réalisée, à horaire aléatoire, une ronde vidéo par le prestataire attitré afin de détecter les risques majeurs d'incendie ou de personnes en difficultés, afin d'alerter les secours.

Pour la sécurité de tous, il est important de ne pas entraver la fermeture des portes, ni laisser entrer des inconnus dans les halls et parkings.

SECURITE INCENDIE

Il convient dans ce cadre de ne pas encombrer les halls, les paliers, les gaines techniques des étages, les escaliers de secours et les parkings pour prévenir les accidents et les risques d'incendie.

Tous objets indûment abandonnés dans ces espaces sont retirés et considérés comme des déchets.

Dans toute la Résidence, **des équipements de sécurité** (extincteurs, blocs autonomes d'éclairage et de sécurité-BAES, portes coupe-feu, extracteurs de fumées, colonnes sèches...) sont gérés par des contrats, et vérifiés régulièrement selon la législation en vigueur.